



« ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF CLUB DE L'ODET »

« CHAMPIONNAT DE MATCH PLAY 2025 »

Règlement de l'épreuve

« L'Association Sportive du Golf de l'ODET » organise un championnat de Match Play par série.

1. Il est **ouvert aux membres de l'Association Sportive** à jour de leur cotisation et de leur licence.
2. Les **inscriptions se feront sur ISP** séparément pour les dames et messieurs.
3. Les **droits de jeux** sont fixés uniformément à 8 € pour participer au championnat.
4. Le **championnat se déroulera entre le 15/04/2025 et le 30/10/2025 au plus tard.**
5. La formule est **Match Play en brut pour les 1ères séries Dames et Messieurs et en net pour les autres séries.**
6. **Repères de jeu :**
 - 1^{ère} série dames en brut : Repère bleu**
 - 1^{ère} série messieurs en brut : Repère blanc**
 - Autres séries dames en net : Repère rouge**
 - Autres séries messieurs en net : Repère jaune**
7. **Calcul des coups reçus pour les rencontres en net :**

En net, la joueuse ou le joueur ayant l'index le plus élevé reçoit un nombre de coups rendus égal au 3/4 de la différence d'index entre les 2 joueurs.

L'index à prendre en compte est celui au jour de la clôture des inscriptions mentionné sur le tableau des rencontres.

Il n'y a pas de limitation d'index.

Exemple :

Joueur A Index : 26,4 - joueur B index : 20,8

Le nombre de coups rendus sera égal à : $(26,4 - 20,8) \times 3/4 = 4,2$ arrondis à l'unité la plus proche soit : 4.

Les coups rendus seront répartis sur les trous les plus difficiles soit dans l'exemple les trous ayant les handicaps de 1 à 4.

8. Départage :

Les matchs du tableau se dérouleront en Match Play scratch. En cas d'égalité après 18 trous, le départage se fera en « mort subite », dans l'ordre des trous à partir du trou n°1.

Les joueurs se mettent d'accord pour fixer la date de leur match pour chaque phase du championnat (ces phases seront déterminées en fonction du nombre d'inscrits).

Les joueurs ayant connaissance de leur futur « co-compétiteur » pourront se mettre d'accord pour jouer leur Match Play avant le démarrage, initialement prévu, de la phase suivante.

Il s'agit d'une compétition par élimination directe.

Les joueurs/joueuses qui accèdent au match suivant sont les joueurs/joueuses ayant gagnés le match.

Si un joueur/une joueuse ayant gagné un match ne peut être présent/présente au match suivant, c'est le joueur/joueuse ayant perdu le match qui sera aligné/alignée lors ce match. Si ce joueur/cette joueuse ne peut être présent/présente au match suivant, le tirage au sort parmi les joueurs/joueuses ayant perdu déterminera celui/celle qui jouera le match suivant.

Le perdant du match sur le tournoi principal (partie droite des tableaux) bascule sur la consolante /matches de classement (partie gauche des tableaux)

Si à l'issue de chaque phase un match n'a pas eu lieu dans les délais impartis (ces phases sont délimitées et datées sur les tableaux des matchs) :

- **Le joueur qui ne pourra pas jouer devra déclarer forfait**
- **Si aucun des deux joueurs ne peut jouer, ils sont totalement éliminés.**

Les joueurs/joueuses s'évertueront à planifier le plus rapidement possible leurs rencontres en jouant un maximum de matchs dans la semaine, mais aussi d'esprit sportif pour jouer le week-end pour tenir compte des joueurs en activité professionnelle.

FINALES : Elles seront jouées dans le courant du mois d'octobre. Une animation pour les autres joueurs sera également organisée ce même jour suivi de la remise des prix des trophées pour les finalistes et des lots pour l'animation.

9. Le comité d'épreuve est constitué de :

- Tanguy CALVEZ
- Luc CORNEC
- Vincent LUCAS

Il est seul juge pour appliquer ce règlement ou en modifier le contenu si les conditions l'exigent.

10. Réservation des départs : En accord avec Bluegreen, les départs pourront être réservés sur les plages horaires suivantes :

- Entre 12h et 13h
- Après 15h
- Réservation à faire directement à l'accueil du golf.
- Pas de priorité sur les parties de devant.

11. Remise des prix : La remise des prix aura lieu lors de la finale. Si un joueur récompensé est absent à la remise des prix, son prix sera conservé.

La Commission sportive.